

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 01 mars 2026, Tarifs indiqués TTC, TVA 20%

TRANSACTIONS

Estimation Gratuite

(Honoraires à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente et à la charge acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche)

Appartement, Maison	
De 0€ à 49999€	Forfait de 6000€
De 50 000 € à 99 999 €	Forfait de 7500€
De 100 000 € à 149 999 €	Forfait de 9000€
De 150 000 € à 199 999 €	Forfait de 11000€
De 200 000 € à 249 999 €	Forfait de 12500€
De 250 000 € à 299 999 €	Forfait de 14000€
Au-dessus de 300 000 €	5,00 %
Terrain – Garage	
12% avec un forfait minimum de 3500 €	

Dans le cas d'un mandat de recherche, et si le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais
- Notre agence sera dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires
- Cas d'un mandat de vente détenu par une autre agence, pour lequel nous avons obtenu une délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence ayant signé le mandat de vente.

Honoraires de rédaction de compromis de vente : 400 € TTC (répartis à 50% entre le vendeur et l'acquéreur)

Estimation Gratuite

LOCATIONS

Honoraires réglementés à la charge du locataire Limités à 1 mois de loyer Hors charges	Honoraires à la charge du bailleur Limités à 1 mois de loyer Hors Charges
Baux d'habitation	
Visite, Constitution du dossier, Étude de solvabilité, Rédaction du bail, Acte caution : 8,00 € TTC du m2 (6,67 HT)	Visite, Constitution du dossier, Étude de solvabilité, Rédaction du bail, Acte caution : 8,00 € TTC du m2 (6,67 HT)
	Entremise et négociation : Gratuit
Avenant au bail : 150,00 €	Avenant au bail : 150,00 €
État des lieux de location : 3,00 € TTC du m2	État des lieux de location : 3,00 € TTC du m2
Baux de garage	
90,00 €	90,00 €

GESTION LOCATIVE

(À la charge du bailleur)

- **Gestion locative courante** (quittances de loyers, courrier(s), relances, entretien, mise en demeure) :

7% TTC des sommes encaissées

- **Assurance Loyers Impayés** (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

3% des sommes quittancées

- **Prestations complémentaires :**

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : **250,00 €**
- Suivi des travaux (montant supérieur à 1 mois de loyer Hors Charges)
 - **6% du montant des travaux** (ramené à 2,5% si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Représentation aux expertises : **60 euros / heure**